



le résolution
annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, tenue à l'usine de traitement dans la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le mercredi 4 octobre 2017.

Présences : Madame Danie Deschênes, mairesse, vice-présidente
Monsieur Michel Bourdeau, maire
Monsieur Guy Jodoin, conseiller
Monsieur Daniel Lauzon, conseiller

Aussi présent : Monsieur François Leduc, directeur général
Madame Céline Jacob, secrétaire-trésorière

2017-010-069

Sujet : Ouverture de la séance

Proposé par monsieur Guy Jodoin, conseiller
Appuyé par monsieur Michel Bourdeau, conseiller
Il est résolu

Que la séance soit et elle est ouverte à 18h15.

2017-10-070

Sujet : Approbation de l'ordre du jour

Proposé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Appuyé par monsieur Guy Jodoin, conseiller
Il est résolu

Que l'ordre du jour soit et il est approuvé tout en ajoutant le point suivant ;

- 10.1 Assurances collective, regroupement FQM

2017-10-071

Sujet : Adoption du budget 2018

Proposé par monsieur Guy Jodoin, conseiller
Appuyé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Il est résolu

Que le budget 2018 suivant soit et il est adopté;

REVENUS 2018

Quotepart de la Ville de Pincourt	1 187 635 \$
Quotepart de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	960 948 \$
Quotepart de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil	162 132 \$
<u>Total des revenus 2018</u>	<u>2 310 715 \$</u>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

DÉPENSES 2018

Administration générale et Hygiène du milieu	1 540 330 \$
Frais de financement	770 385 \$
<u>Total des dépenses 2018</u>	2 310 715 \$

2017-10-072

Sujet : Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire le mercredi 6 septembre 2017

Proposé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Appuyé par monsieur Michel Bourdeau, maire
Il est résolu

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire le mercredi 6 septembre 2017 soit et il est approuvé.

2017-10-073

Sujet : Approbation des comptes payés d'avance / Chèques numéros 14 568 à 14 574 inclusivement

Proposé par monsieur Michel Bourdeau, maire
Appuyé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Il est résolu

Que les chèques numéros 14 568 à 14 574 inclusivement soient et ils sont approuvés pour un montant total de 4 397.70 \$.

Certificat du trésorier : moi, Céline Jacob, secrétaire-trésorière atteste que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

2017-10-074

Sujet : Approbation des comptes à payer / Chèques numéros 14 575 à 14 588 inclusivement

Proposé par monsieur Guy Jodoin, conseiller
Appuyé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Il est résolu

Que les chèques numéros 14 575 à 14 588 inclusivement soient et ils sont approuvés pour un montant total de 24 432.94 \$.

Certificat du trésorier : moi, Céline Jacob, secrétaire-trésorière atteste que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

le résolution
annotation

2017-10-075

Sujet : Hydro-Québec débits bancaires pour le mois de septembre 2017

Proposé par monsieur Michel Bourdeau, maire
Appuyé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Il est résolu

Que les comptes d'Hydro-Québec payés par débits bancaires pour le mois de septembre 2017 soient et ils sont approuvés pour un montant total de 19 756.43\$.

Certificat du trésorier : moi, Céline Jacob, secrétaire-trésorière atteste que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

2017-10-076

Mandat à Beaudoin Hurens pour plans et devis pour l'aménagement des Infrastructures pour l'installation d'oxygène liquide ainsi que l'appel d'offres pour la fournitures de l'oxygène liquide (dossier OS GC-17477) pour un montant de 15 000\$ plus les taxes applicables

Proposé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Appuyé par monsieur Michel Bourdeau, maire
Il est résolu

D'accepter la proposition de services et d'honoraires professionnels de la firme Beaudoin Hurens, dossier OS GC-17477, pour l'élaboration de plans et devis pour l'aménagement d'oxygène liquide ainsi que l'appel d'offres pour la fourniture de l'oxygène liquide pour une somme de 15 000.00\$ plus les taxes applicables

2017-10-077

Assurances collective regroupement FQM

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la Régie de l'eau de l'Île Perrot les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Régie de l'eau de l'Île Perrot désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Bourdeau, maire
Appuyé par monsieur Guy Jodoin, conseiller
Il est résolu



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

No de résolution
ou annotation

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

2017-10-078

Sujet : Clôture de la séance

Proposé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Appuyé par monsieur Michel Bourdeau, maire
Il est résolu

Que la séance soit et elle est levée à 18h47.